

Réaliser une coupe dans une parcelle boisée en préservant ses différentes fonctions



La coupe est une opération prélevant tout ou partie des arbres d'un peuplement forestier. Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration ou de renouvellement du peuplement. Pour l'amélioration, elle enlève des arbres en gênant d'autres de meilleure qualité, que l'on souhaite favoriser. Pour le renouvellement elle ouvre progressivement ou entièrement le peuplement pour le remplacer par des semis naturels ou des plants. Cette intervention est souvent assimilée seulement à une récolte de bois, avec une fonction essentiellement économique, sans préoccupation marquée pour d'autres fonctions possibles du peuplement.

Une analyse de différents types de coupes dans des peuplements et des situations variés, réalisée par le Centre régional de la propriété forestière Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) et l'IDF, a montré qu'il est possible d'intervenir en préservant, voire en améliorant, la multifonctionnalité des peuplements. Pour cela, il suffit de respecter quelques recommandations simples, acceptables par les différents opérateurs.

À savoir avant toute intervention

En fonction de la localisation du peuplement, de sa surface et du volume prélevé, la réalisation d'une coupe est encadrée par le Code forestier et doit être déclarée. Elle peut aussi être soumise à d'autres réglementations (urbanisme, patrimoine, environnement...) auxquelles il convient de se conformer.

Les techniciens du CRPF, organisme public chargé de l'instruction des documents de gestion et de la vulgarisation en forêt privée, et les gestionnaires professionnels peuvent fournir des renseignements et proposer des solutions.

***Besoin
d'informations,
d'explications, ou en
cas de doute :
ne pas hésiter à
contacter un
professionnel de la
gestion forestière !***

Des coupes économiquement intéressantes

Pour être réalisée et parfois pour financer des travaux annexes, l'intervention doit être rentable.

C'est possible :

- en prélevant une valeur de bois suffisante, c'est à dire un volume minimal fonction de la valeur unitaire des produits. Pour éviter des coupes excessives, il faut disposer de suffisamment de bois sur pied, avec des dimensions permettant de les valoriser convenablement ;
- en facilitant l'exploitation : utilisation ou création d'un accès à la parcelle, de cloisonnements d'exploitation sur la parcelle, d'une place de dépôt pour stocker les bois.



À plus long terme, le maintien ou l'augmentation de la valeur et de la pérennité du peuplement - et donc du bilan économique - peuvent être obtenus :

- en coupant les arbres gênant les tiges d'avenir, dans les peuplements en croissance, et en y passant régulièrement ;
- en respectant les semis dans les peuplements en régénération ;
- en préservant les capacités de production de la station, notamment des sols, au moment de l'exploitation.



Des dégâts sur les arbres d'avenir repérés : une indemnisation est négociable.

Emploi d'acteurs locaux : pérennité de l'activité forestière

Des coupes respectant les sols et la biodiversité

La productivité, l'état sanitaire, le bon "fonctionnement" et la capacité de se reconstituer d'un peuplement forestier dépendent essentiellement de l'adaptation des essences à la station. Lors d'une coupe, le forestier agit sur au moins deux facteurs clefs : la biodiversité et la qualité des sols.

La coupe peut favoriser la biodiversité :

- en favorisant le mélange des essences ;
- en conservant quelques gros arbres vivants et des bois morts au sol et sur pied;
- en repérant et maintenant des habitats remarquables.



Attention : il existe des zonages sur la protection d'espèces ou d'habitats remarquables sur lesquels les possibilités d'interventions peuvent être limitées ou cadrées. Vérifier le statut de la parcelle avant d'y pratiquer une coupe.

Les sols, souvent fragiles en forêt, constituent le support nourricier et d'ancrage des arbres, qu'il est donc primordial de ne pas dégrader. C'est au moment de l'exploitation qu'il est important d'y prêter attention :

- en intervenant sur sol sec, ressuyé ou gelé et en cantonnant les matériels sur les cloisonnements pour limiter le tassement des sols ;
- en limitant l'extraction des rémanents et des souches, pour conserver les éléments minéraux (pas d'export des arbres entiers).

Du bois mort sur pied ou au sol, un sous étage ou un mélange d'essences, même si cela fait « fouillis » ou « pas propre » : c'est bénéfique pour la biodiversité !

Des dégradations, des ornières sur les cloisonnements ou les pistes : elles doivent être remises en état à la fin du chantier.



Des coupes compatibles avec des enjeux de société

Selon leur localisation, leur nature et leur surface, les forêts fournissent divers services à la société :



- lutte contre l'érosion, protection d'infrastructures et d'habitations contre les chutes de blocs ou les avalanches ;
- maintien de la qualité des cours d'eau et des captages ;
- atténuation du changement climatique par séquestration du carbone par les arbres ;
- supports de loisirs (randonnée, chasse, cueillette...) et éléments importants des paysages et du cadre de vie ;



- préservation des vestiges du passé ou d'éléments naturels (ruines, arbre remarquable...).



Les coupes et les méthodes d'exploitation peuvent, et parfois doivent, être adaptées conformément aux réglementations (sites classés, zones de captage, franchissement de cours d'eau...).

Dans certains cas elles sont indispensables pour réhabiliter des sites, ouvrir un point de vue ou simplement maintenir les peuplements dans un état de vigueur leur permettant d'assurer leur fonction de protection et d'accueil.

Ouverture de la forêt au public : contrat d'assurance à contrôler (voir les possibilités de prise en charge par les collectivités).

Déchets d'exploitation (bidon d'huile, câbles usagés, papiers...) proscrits en forêt : à évacuer par l'exploitant.

L'établissement d'un diagnostic préalable évaluant la sensibilité du peuplement à la coupe, au regard des facteurs économiques, environnementaux et sociaux, permet de mettre en évidence les éventuels points de vigilance. Il est ensuite possible de programmer et d'adapter le marquage de la coupe et son exploitation à chacune des fonctions du peuplement.

Les projets du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes) bénéficient d'un financement de l'INRA, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Irstea et de l'Union européenne via le FEADER dans le cadre du **Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI)**.